

Edito

Gilles Grosdemange

La place d'une éducation motrice et corporelle dans le socle commun reste-t-elle à découvrir ?

Le décret du 11 juillet 2006 modifie le code de l'éducation, par l'établissement d'un socle commun de connaissances et l'adaptation des programmes en vue d'assurer la maîtrise du socle par les élèves.

Comment définir la nature et les contenus de ce socle commun ? La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école arrête le principe d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques, dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école, et qui suppose de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.

La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ». Elle se réfère aux évaluations internationales, notamment au programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

La spécificité de ce socle réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale. Par sa maîtrise, l'élève doit être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie.

Le socle commun s'organise et retient sept compétences identifiées : **Cinq** d'entre elles renvoient à des programmes d'enseignement : La maîtrise de la langue française / La pratique d'une langue vivante étrangère / Les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique / La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication / La culture humaniste

Deux autres, de nature plus transversale, ne s'appuient pas sur des programmes d'enseignement spécifiques au sein de l'institution scolaire et concernent le développement : Des compétences sociales et civiques / De la curiosité et la créativité.

Sommaire de ce numéro

Edito	Page 1
Inspection Régionale	Page 2
La Cart'@too Conseil Régional	Page 2
Les Handy days	Page 3
Concours E.N.S.	Page 4
Les concours 2007	Page 6
La lettre nationale des TICE	Page 6
A Lire...	Page 7
L'actualité de l'Observatoire	Page 7

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales de notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

A l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition de ce socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement. *(Résumé à partir de la publication du journal officiel du 10 juillet 2006)*

Quelle place pour l'Education Physique et Sportive ?

L'EPS contribue à l'éducation de tous les élèves, elle vise à la fois le développement de ressources, l'acquisition de connaissances et de compétences relatives aux APSA, mais aussi l'établissement d'attitudes et d'habitudes liées à l'organisation et à l'entretien de la vie physique. Ces visées doivent garantir un socle culturel commun fondamental.

Pour cela, elles s'appuient sur le choix de connaissances spécifiques dans des pratiques choisies, permettant de développer des compétences attendues, tout en évitant l'émiettement de compétences juxtaposées issues de chacune des APSA enseignées.

Afin de répondre aux objectifs culturels d'un ensemble de compétences attendues en EPS, et de participer aux attentes du socle commun, l'enseignement de l'EPS doit passer par la nécessaire clarification de ses objectifs, par une précision des connaissances à faire acquérir, des capacités à mettre en œuvre et des attitudes à développer. C'est par ce travail d'analyse et de réflexion qu'elle prendra une place incontournable comme discipline éducative au service de compétences fondamentales.

Cette réflexion renvoie à la définition d'une EPS d'aujourd'hui et de son rôle dans l'institution scolaire.

Quelles pratiques physiques dans l'école d'aujourd'hui, pour quelle utilité scolaire ?

Quelle perspective sociale : Santé, citoyenneté, culture sportive ?

L'école reste un miroir de sa société, un espace révélateur de son présent mais également un lieu d'investissement pour son avenir. ■

Conseil de discipline

« L'élève X est exclu de l'établissement Y,



motif : a refusé de rentrer dans l'établissement »

L'Actualité Académique

Le Service d'Inspection Régionale

Gilles Grosdemange

La lettre de rentrée est parvenue à vos chefs d'établissements sur vos mails académiques @mel-ouvert. Elle est accompagnée de la fiche de renseignements sur l'organisation de l'E.P.S. dans votre établissement (ainsi que de sa notice d'utilisation). Attention, elle est à renvoyer par le coordonnateur à l'inspection avant le **01 octobre 2006** à l'adresse suivante epsorganisation@ac-caen.fr

D'autre part, le nouveau site académique (<http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/eps/>) est désormais opérationnel. Vous y trouverez tous les documents utiles et indispensables, classés selon huit rubriques :

- ▲ EPS Actualités
- ▲ Observatoire
- ▲ Ressources APSA
- ▲ Inspection
- ▲ TICE EPS
- ▲ Conseil pédagogique
- ▲ Handicap
- ▲ Liens ■

Cart'@too

Région Basse-Normandie



La **Région Basse-Normandie** met en place à partir du 04 septembre 2006 la « cat'@too » pour les 15-20 ans. Matérialisée par une carte, associée à un guide - chéquier, la Cart'@too est payante (10 €) et donne droit au titulaire à un ensemble de réductions d'une valeur globale comprise entre 80 et 90 € : 10 bons de 4 € pour le cinéma, les concerts et spectacles, 3 invitations pour assister aux matchs des meilleurs clubs régionaux, et surtout, 2 bons de 15 € pour prendre une licence dans un club sportif ou à l'UNSS, ou encore pour s'inscrire à un stage sportif dans un centre de loisirs.

Ainsi, un lycéen aura la possibilité de s'inscrire « gratuitement » à l'Association Sportive du lycée si le prix fixé par l'établissement est de 15 € (prix généralement constaté dans l'ensemble des lycées de l'Académie).

Concrètement, l'élève remet un bon de 15 € au trésorier de l'A.S. pour se licencier à l'UNSS, le trésorier renvoie ensuite le bon au service de l'UNSS, et l'AS se fait ainsi payer de la licence enregistrée.

Enseignants d'E.P.S. en lycée général, technique et professionnel, vous voyez tout de suite l'intérêt qu'une telle offre peut susciter auprès des élèves, et les retombées positives qu'elle est susceptible d'engendrer pour vos effectifs de licenciés !

Pour obtenir la **cart'@too**, la démarche est simple, il suffit à l'élève de s'inscrire par courrier avec les bulletins diffusés dans les établissements ou sur le site Internet de la région <http://www.cr-basse-normandie.fr> (son numéro de carte-livre, ou le cachet de l'établissement est nécessaire, le règlement se fait par chèque ou en espèces). Il recevra sa carte avec les @toos (bons) nominatifs sous 10 jours environ.

Pensez-y ! ■

UNSS: Coup de Projecteur sur le handi-day.

Depuis 5 ans maintenant, les comités handisport de Basse Normandie et du Calvados organisent le **HANDI-DAY** en partenariat avec l'UNSS.

Cette journée s'est déroulée cette année le **mercredi 17 Mai à Blainville sur Orne**: 150 élèves participants venus des quatre coins de l'académie, de collèges, d'instituts spécialisés, d'IME, quatre enfants scolarisés en école primaire et deux en lycée.

Le principe:

Au cours de cette journée sportive, handicapés et valides sont regroupés par **équipes de quatre** et effectuent un véritable marathon entre les activités proposées. L'objectif est multiple: **sensibiliser les élèves valides aux difficultés rencontrées par les élèves handicapés, proposer des activités accessibles à tous et démontrer les qualités de chacun.** Entraide, coopération, solidarité sont bien sûr les maîtres mots du jour. Les points rapportés par chaque membre de l'équipe sont cumulés en fin de journée afin de désigner les vainqueurs. Bien entendu le côté compétitif, même s'il est toujours présent, laisse une place de choix à la convivialité et à la fête.

**Les activités:**

Les quatre membres de l'équipe participent tous aux activités et selon les ateliers, s'entraident, se complètent ou se succèdent.

- ▲ **L'escrime:** chaque participant tente de toucher des cibles de couleur sur un mannequin habillé en escrimeur pour la circonstance.
- ▲ **Le Kin-ball:** activité voisine du volley-ball qui se joue avec un ballon beaucoup plus gros mais léger. L'équipe doit renvoyer le ballon dans le terrain adverse grâce à des échanges multiples et libres.
- ▲ **Le "Badminton":** jeu de lancer au cours duquel les participants doivent propulser de grandes "fusées" en plastique le plus loin possible.
- ▲ **Course en fauteuil:** chaque concurrent doit effectuer un parcours balisé en fauteuil roulant et le plus rapidement possible. (ici, on ne sait plus vraiment qui sont les élèves valides).
- ▲ **Sarbacane:** les participants doivent propulser les fléchettes le plus loin possible à l'aide de sarbacanes.
- ▲ **La "Boccia":** la pétanque aménagée; des boules de couleur en plastique doivent être approchées au plus près d'une boule blanche unique.
- ▲ **Lancer de ballons:** chaque concurrent lance le plus loin possible un ballon lesté à partir de la position assise.
- ▲ **La "boule Lyonnaise":** jeu d'adresse où il s'agit de lancer une boule sur un plan incliné parsemé de trous rapportant des points.

Les activités sportives sont associées à une vidéo et à une exposition photographique sur le sport pour les personnes handicapés.



Des partenaires attentifs



Le Kin-ball.

Les équipes circulent d'un atelier à l'autre et déjeunent ensemble le midi au self du collège. Ces activités sont pour la plupart issues de travaux sur les activités physiques et sportives, menés par nos collègues enseignant à des élèves handicapés et qui font souvent preuve de beaucoup **d'ingéniosité pour permettre à tous de pratiquer en EPS.**

Les témoignages:

Afin de pénétrer au cœur même de la journée, nous avons suivi Océane et Anne-lise, deux élèves du collège Roger BELLAIR de THURY HARCOURT qui nous livrent leurs impressions:

Toutes deux sont d'accord pour dire qu'elles ont passé une **“très bonne journée”** avec leurs partenaires.

Océane nous avoue qu'au début **“cela fait bizarre”** d'être avec des handicapés: aucun de ses partenaires ne peut marcher.

Anne-lise garde surtout en mémoire **le repas au cours duquel il a fallu faire manger l'un de ses équipiers.**

Elle est par contre très surprise par la **“débrouillardise”** de l'ensemble des élèves handicapés au cours des activités.

La journée se conclue par la remise des récompenses et autour d'un goûter apprécié de tous.

Un grand merci aux élèves et professeurs du collège R. BELLAIR pour leur aide et leurs témoignages. ■

Le concours de l'École Normale Supérieure

Hervé Delisle

Hervé Delisle est responsable de l'enseignement « ENS » L2 à l'UFR STAPS de Caen. hervé.delisle@unicaen.fr

La formation initiale est un moment important dans la vie professionnelle d'un individu. Même si les options philosophiques, les contraintes professionnelles, les évolutions personnelles ou la formation continue amènent chacun à réviser ou à moduler ses connaissances et ses orientations sur le métier tout au long de sa carrière, c'est souvent au cours de ces années que se forge une première identité professionnelle. Les enseignants ne font pas exception à la règle.

Du point de vue politique, la formation initiale des enseignants est également un enjeu important. Il s'agit de donner aux futurs intervenants les moyens d'assurer leur mission dans un avenir proche mais également pour une carrière de près de 40 ans. Il faut aussi essayer de prévoir le renouvellement des formateurs en repérant rapidement les futures « élites » engagées dans un cursus universitaire.

Après avoir été longtemps multiple, la formation des enseignants d'EPS s'était depuis 1982 uniformisée autour d'un cursus universitaire débouchant sur une licence STAPS permettant de se présenter au CAPEPS externe ou une maîtrise ouvrant les portes de l'Agrégation externe. Ceci était en cohérence avec les exigences d'harmonisation de la formation liées à l'intégration au ministère de l'Éducation Nationale en 1981. Mais une voie spécifique de formation à l'Agrégation, l'École Normale Supérieure, n'existait plus pour l'EPS alors qu'elle constitue dans les autres disciplines la « voie royale » pour la réussite à ce concours. En effet, les ENSEP avaient disparu en 1970, victimes de mesures financières mais aussi d'enjeux politiques¹.

Le projet de remettre sur pied une formation de haut niveau permettant de repérer et de former les étudiants les plus brillants date, semble-t-il, de la fin des années 90. L'inspecteur général André PEYTAVIN prit une part fondamentale à ce chantier. La réouverture d'une École Normale Supérieure d'EPS a eu lieu en septembre 2002 sur le campus breton de Ker-Lann, près de Rennes, en partenariat avec l'École Normale Supérieure de Cachan et l'UFR STAPS de Rennes 2.

La nouvelle ENS

Le département se donne pour objectif de développer l'enseignement et la recherche en EPS. Sa vocation est de devenir un centre de recherche international en éducation physique et sportive.



Une formation bicéphale

La formation à l'ENS dure trois ans et conduit à l'obtention d'un « magistère » en STAPS de niveau Bac + 5. Parallèlement à cette formation universitaire classique, les normaliens se préparent à l'Agrégation externe d'EPS pendant 150 heures par an.

À l'issue de cette formation, les normaliens peuvent opter pour l'enseignement secondaire s'ils sont titulaires de l'Agrégation ou pour la poursuite d'études universitaires doctorales afin d'intégrer la carrière d'enseignant-chercheur à l'université à l'issue de leur thèse (niveau Bac + 8).

¹ Sur les enjeux de la suppression des ENSEP, consulter MARTIN (J.L.), Histoire de l'EP sous la V^e république : la conquête de l'éducation nationale, 1969-1981, éditions Vuibert, Paris, 2002, pages 17 à 22.

Un concours d'entrée exigeant

Pour relancer cette formation de manière crédible et atteindre les objectifs visés, il fallait s'assurer autant que possible la présence des meilleurs étudiants en STAPS. L'architecture du concours d'entrée joue alors un rôle fondamental. Après deux sessions durant lesquelles le concours s'est appuyé sur des QCM pour l'admissibilité, la session 2005 a vu apparaître les trois épreuves écrites actuelles :

- une épreuve de sciences de la vie en lien avec l'activité physique ;
- une épreuve de sciences humaines en lien avec l'activité physique ;
- une épreuve de culture générale en lien avec les activités physiques.²

Pour l'admission, les candidats admissibles doivent subir trois épreuves physiques, deux épreuves de langue étrangère et un oral portant à la fois sur la connaissance des APS et la présentation d'un projet de formation motivé. Pour la session 2006, 148 candidats se sont présentés, 30 ont été admissibles et 9 ont été retenus.

Un centre de formation performant

S'il est toujours délicat de juger de la qualité d'une formation universitaire, il est plus aisé de situer le niveau d'un centre de préparation à un concours par le biais des réussites partielles à l'admissibilité, et totales lors de l'admission. De ce point de vue, l'ENS d'EPS se place désormais comme le meilleur centre de préparation à l'Agrégation Externe d'EPS. En 2005, elle présentait pour la première fois 12 candidats : 10 furent admissibles et 8 reçus. En 2006, dans un contexte de restriction du nombre de postes, près de la moitié des admissibles et 9 des 15 reçus, dont 3 des 4 premiers, avaient suivi la formation dispensée à Ker-Lann.

Le positionnement de l'UFRSTAPS de Caen

Dès la création du concours en 2002, quelques étudiants de l'UFR STAPS se sont présentés de leur propre chef au concours d'entrée. Sans succès, mais en ayant tout de même retiré des enseignements personnels de cette première confrontation aux exigences d'un concours.

À partir de septembre 2004, il a été proposé aux étudiants de deuxième année un enseignement préparant aux épreuves écrites d'admissibilité avec le contrat moral de se présenter aux épreuves écrites. Ce nouvel enseignement au choix avait une triple ambition. À court terme, il s'agissait de permettre aux étudiants de se présenter dans de bonnes conditions à ce qui était souvent le premier concours de leur vie par le biais d'interventions spécifiques. À plus long terme, il semblait intéressant de permettre aux étudiants de STAPS volontaires de se confronter dès la deuxième année à la réalité d'un concours afin de les sensibiliser à une stratégie de préparation notablement différente de celle d'un examen. Enfin, le petit nombre d'étudiants motivés ayant choisi cet enseignement pouvait constituer un groupe de travail efficace pour la préparation d'autres échéances comme le CAPEPS qui reste l'une des principales voies de professionnalisation à l'issue de la licence STAPS « Éducation et Motricité ».



Les premiers résultats des étudiants de l'UFR STAPS de Caen

Les résultats sont encourageants : chaque année, une vingtaine d'étudiants choisissent cet enseignement et en 2005, pour la première année de cet enseignement, deux étudiants ont été admissibles et trois l'ont été en 2006, ce qui a placé l'UFR STAPS de Caen en troisième position des UFR ayant des admissibles derrière Nantes et Rennes. Malheureusement, aucun d'entre eux n'a été admis à ce jour. Toutefois, l'un de ces admissibles a été autorisé à suivre les cours en candidat libre. Mais les objectifs moins immédiats que nous présentions ci-dessus semblent en voie d'être atteints ; les étudiants forment spontanément des groupes de travail pour réviser le concours de l'ENS dès la deuxième année et conservent souvent ces organisations en troisième année. En septembre 2006, pour la première fois, un groupe de travail déjà constitué par des étudiants du groupe de 2004 a demandé à ne pas être séparé pour pouvoir mieux se préparer ensemble aux écrits du CAPEPS. Les habitudes de travail et la dynamique de ce type de groupe sont en général un moyen d'améliorer la réussite. Face aux exigences actuelles du CAPEPS, 400 postes en 2007 et une admissibilité passée en quatre ans de 7,5/20 à 10,125/20, ces groupes de travail semblent être une réponse efficace mise en place par les étudiants avec un « coup de pouce » de l'institution universitaire.

La prochaine étape est celle qui permettra à un étudiant admissible de Caen de devenir normalien par la réussite au concours d'entrée. ■

² Pour avoir une idée précise des sujets proposés aux candidats et du niveau d'exigence requis pour l'admissibilité, il est possible de consulter le site bretagne.ens-cachan.fr.

L'Actualité Nationale

Les concours

Session 2007

Les inscriptions aux concours de la session 2007 se dérouleront :

- du 14 septembre (12h) au 24 octobre 2006 (17h),
- puis la confirmation de ces inscriptions se fera du 31 octobre (12h) au 14 novembre 2006 (17h).

Pour vous guider dans vos démarches :

^ [B.O. spécial n° 6 du 13 juillet 2006](#) : Note de service n° 2005-087 du 30-5-2005 donnant les modalités d'inscription et d'organisation concernant les concours du premier et du second degré - session 2007

^ Les [Programmes de la session 2007](#) sont consultables en ligne:

- agrégation interne <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/21/MENP0601339X.htm> (BO n°21 du 25/05/2006)
- agrégation externe <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/special5/MENP0500789N.htm> (BO spécial n°5 du 19/05/2005)
- CAPEPS externe <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/special5/MENP0500791N.htm> (BO spécial n°5 du 19/05/2005)

Le calendrier des épreuves d'admissibilité est le suivant (dates des épreuves d'admissions connues en février 2007) :

- agrégation interne : les 30 et 31 janvier 2007
- agrégation externe : les 12 et 13 avril 2007
- CAPEPS externe : les 15 et 16 février 2007

Les rapports de jury des concours 2006 seront bientôt consultables à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2/jury/default.htm>

NB : les cours pour la préparation de l'agrégation interne dans l'académie de Caen commenceront le 10 octobre prochain ■

Les T.I.C.E.

Lettre n°2

La lettre nationale des T.I.C.E. en E.P.S. est parue depuis juin dernier. Elle dresse le bilan des nouveautés en matière de produits informatiques d'aide à l'enseignement de l'E.P.S. en général, de la conception des leçons à l'évaluation, sans oublier la gestion au quotidien.

La lettre n°2 est consultable depuis l'ancien site académique EPS (<http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/eps/>).

Au sommaire :

- ^ le CD ROM sur l'athlétisme que tous les collèges et lycées vont recevoir,
- ^ le compte-rendu de la réunion 2005 des IANTE EPS,
- ^ un formulaire à télécharger pour partager vos expériences en matière d'utilisation de caméscopes numériques, appareils photos, cardio-fréquence-mètres
- ^ la liste des correspondants TICE par académies ([Bernard Quesnel](#) à Caen)
- ^ la présentation des travaux de l'académie de Poitiers sur le CD ROM de course d'orientation
- ^ le CD ROM de Lyon sur l'aide à l'évaluation en Volley au bac ■

A lire...

Une parution du Ministère de l'Education Nationale concernant le socle commun des connaissances :

Ecole et Collège : tout ce que nos enfants doivent savoir

par Gilles de Robien, Editions CNDP 2006 (3,90 €) ■



L'Actualité de l'Observatoire

Journées de l'O.A.P.E.P.S.

Année scolaire 2006/07

Rappel du calendrier des journées de l'Observatoire :

- ▲ le jeudi 12 octobre, IUFM de Caen
- ▲ le jeudi 25 janvier
- ▲ le jeudi 03 mai

Les autres rendez-vous de l'année seront :

- ▲ les journées B.E.C. entre le 27 novembre et le 1^{er} décembre
- ▲ l'observatoire d'été les 2 et 3 juillet 2007 ■

TICE : l'application « Sconet »

Bernard Quesnel

Un « petit truc » pour obtenir facilement la liste de tous les élèves de l'établissement sous la forme d'un fichier excel à partir de la nouvelle base élève SCONET utilisée depuis cette année par le rectorat et les établissements scolaires :

- ▲ être connecté à Sconet, le plus souvent, vous êtes obligé de le faire depuis l'ordinateur du secrétariat de l'établissement
- ▲ aller dans le menu *Exploitation*
- ▲ puis *extraction standard générale*
- ▲ *suite*
- ▲ *exporter* (bouton à cocher : ouvrir avec une application excel et enregistrer sous (nommer le fichier).

le fichier récupéré est en .csv , pour le lire en format classique excel (lignes et colonnes) il faut lancer EXCEL puis ouvrir le fichier. Après ouverture, l'enregistrer au format .xls ■

Appel à candidatures

Commission « EPS Actualités »

Si vous souhaitez vous impliquer dans la rédaction de la revue académique EPS Actualités, il vous suffit de renvoyer le formulaire de candidature disponible à l'adresse suivante :

http://www.discip.ac-caen.fr/eps/actualites/eps_actualités_21/candidaturepsactualites.doc

Avant le **25/10/2006** par mail à l'adresse suivante : eps-actualites@ac-caen.fr

Nous recherchons :

- ▲ des collègues qui souhaitent écrire des articles (dans des rubriques existantes ou à proposer),
- ▲ des relais dans les différents départements pour recueillir des témoignages
- ▲ des personnes capables de créer ou transformer des images pour les illustrations...

Nous sommes également toujours intéressés par des « mots d'élèves » ou « mots de parents », ou autres petites anecdotes, n'hésitez pas à nous les transmettre, nous les publieront avec plaisir ! ■

Si vous souhaitez recevoir directement sur votre mail
les prochains numéros d'EPS Actualités,
ou être informés de leurs mises en ligne,
écrivez-nous à
eps-actualites@ac-caen.fr